## SECTION SPORTIVE BADMINTON

## **ENSEIGNEMENT FACULTATIF**



- **EXERCER UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE SOUTENUE**
- Acquérir des connaissances et des savoir-faire
- FORMATION BIQUALIFIANTE, PRÉPARANT AU DIPLÔME FÉDÉRAL D'ENCADRANT SPORTIF BÉNÉVOLE



Conditions d'inscription

Cette activité s'adresse aux élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et de Terminale.

L'effectif de la section est limité à 16 élèves.

Pour s'inscrire, il faut :



- être licencié à la Fédération Française de Badminton : fournir une attestation de licence si le jeune est déjà dans une association sportive, sinon possibilité de se licencier au club d'Ailly-sur-Noye (55€);
- participer aux frais de fonctionnement (matériel, maillots, transport) : 15€ / an
- cotiser à l'Association Sportive du Paraclet : 20€ / an.



## URGANISATION

## Les entrainements :

- Le mardi soir, de 18h00 à 19h30 au lycée ;
- Le jeudi soir, de 18h30 à 20h30 au gymnase d'Ailly-sur-Noye (transport assuré).



Préparation des diplômes

Les élèves seront formés aux différents diplômes par des intervenants diplômés d'Etat et par les enseignants d'EPS.

En 2<sup>nde</sup> : découverte des attentes et de l'activité arbitrage UNSS ;

En 1ère: formation au diplôme d'Animateur Bénévole AB 1;

En terminale : formation au diplôme d'Animateur Bénévole AB 2.



Evaluation en contrôle continu.









Dernière MàJ Fév. 2023